

Une nouvelle structure pour l'Office de Tourisme

Nous vous avons déjà parlé du projet de Centre Multi Activités ou Centre Acqualudique (l'appellation officielle n'est pas encore définie à notre connaissance). Ce projet fait, depuis quelques mois, l'objet de la fierté de nos élus. L'ouverture est prévue pour le début de la saison d'hiver 2013 /2014. Ce Centre (appelons-le CMA) va comporter un aspect commercial important avec du personnel, des prestataires, des investissements Il doit être géré au sein d'une structure adaptée. C'est une Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) qui a été choisie comme cadre de gestion de ce CMA.

Quel rapport, direz-vous, avec l'Office de Tourisme (OT) ? Juste une question d'opportunité.

En effet, l'OT est actuellement géré par une Association de type loi de 1901, avec un conseil d'Administration (au sein duquel siège l'Apcass) qui pilote une équipe de salariés professionnels.

Le fait de mettre en place une structure SAEM au sein de la station permet de facilement y intégrer l'OT. Cette intégration permet un management plus direct par la collectivité (Sivom) qui est le principal bailleur de fonds de l'OT. Par contre, la participation des « socioprofessionnels » (commerçants, hébergeurs, écoles de ski, propriétaires) majoritaires au sein de l'actuel Conseil d'Administration de l'OT, sera moindre. Cependant, nous (Apcass) ferons notre maximum pour que notre présence reste audible au sein de cette nouvelle organisation.

C'est pourquoi l'Apcass a décidé d'être partie prenante de cette nouvelle SAEM dont le nom officiel est « Les Saisies Villages Tourisme ».

Comment fonctionne une SAEM ?

C'est une structure qui, légalement, doit avoir entre 50% et 85% d'actions appartenant à des services publics (Communes, Sivom). Ces services publics doivent également détenir la majorité des droits de vote au Conseil d'Administration.

Dans cette nouvelle SAEM (au capital de 550 000 €), les actionnaires majoritaires sont donc naturellement les communes (Hauteluce, Villard sur Doron, Crest-Voland pour 300 000 €), le premier actionnaire « privé » est la Régie des Remontées Mécaniques des Saisies (200000 €). Ces actionnaires possèdent donc 90% des actions.

Reste un petit nombre d'actions minoritaires accessibles (90 actions à 550 € l'unité). L'Apcass a sollicité 4 actions, que nous avons obtenues après délibération du Sivom. Les autres actionnaires minoritaires au côté de l'Apcass sont les acteurs habituels de la station : commerçants, hébergeurs, loueurs de meublés, écoles de ski ...

Jeudi 3 mai 2012 a eu lieu la 1^{ière} Assemblée Générale constitutive de cette Société Anonyme d'Économie Mixte. Elle a permis de désigner les 5 administrateurs du 1^{er} Conseil d'Administration :

. 3 représentants du Sivom (actionnaire majoritaire) nommés par le Sivom : Alain Viard (Hauteluze), Cédric Meilleur (Villard), Lionel Mollier (Crest-Voland)

. 1 représentant de la Régie des Remontées Mécaniques nommé par la Régie : Michel Frison

. 1 représentant des actionnaires minoritaires (dont l'Apcass) élu par les minoritaires : seul candidat Jean Jacques Berthod qui a donc été élu à l'unanimité.

D'ici quelques mois (début 2013 ?), ce CA sera élargi (en principe 10 administrateurs, le maximum légal est 18). Il est possible qu'un siège supplémentaire soit proposé aux minoritaires.

A la suite de cette Assemblée Générale et compte tenu des participants, il est très positif pour notre image et crédibilité d'être partie prenante de cette SAEM, au côté de la plupart des forces vives de la Station. Nous avons donc investi 2200 € dans cette prise de participation, mais cette mise de fonds nous fera économiser à l'avenir notre cotisation annuelle à l'OT (1300 € / an).

L'Apcass continue ainsi à faire partie du jeu et continuera ses efforts pour défendre ses idées et ses intérêts.